



DYNAMISER LE MARCHÉ DU TRAVAIL EN SÉCURISANT LES EMPLOYEURS ET LES ACTIFS

En dépit des dépenses publiques engagées en faveur de l'emploi depuis trente ans, la France reste marquée par un taux de chômage élevé (10,2% en mai 2016) et ne parvient qu'imparfaitement à soutenir les personnes les plus en difficulté sur le marché du travail. Les différentes mesures de soutien à l'emploi mises en place depuis trois ans (pacte de responsabilité, aides à l'embauche pour les TPE/PME, CICE) conduisent à une reprise timide de l'activité économique qui a encore du mal à se traduire en trajectoire de baisse continue du chômage. Si la France va dans le bon sens, elle manque aujourd'hui d'une véritable réforme du marché du travail. La diversification accrue des formes d'emploi, la polarisation du marché du travail, entre salariés en CDI et précaires - près de 90% des nouvelles embauches se font en CDD - et des parcours moins linéaires rendent nécessaire une réflexion sur la sécurisation des parcours de l'actif. Dans ce cadre, l'UDES entend être un acteur impliqué dans la promotion sociale et professionnelle tout en favorisant la simplification des relations contractuelles de travail.

LES PROPOSITIONS

SÉCURISER LES PARCOURS PROFESSIONNELS

28

Créer un statut de l'actif ayant vocation à sécuriser les parcours professionnels dans leur diversité tout au long de la vie.

- ➔ Pour garantir des droits sociaux de base et leur transférabilité à tous les travailleurs :
 - mettre en place un tronc commun, s'appuyant largement sur le compte personnel d'activité (CPA),
 - aménager des spécificités propres à chaque régime (salarié, fonctionnaire, travailleur indépendant du numérique, salarié-entrepreneur, professionnel libéral, auto-entrepreneur...).

29

Instaurer pour tous les salariés un contrat de travail unifié.

- ➔ Pour l'employeur, plus de souplesse dans la gestion du contrat, moins de risques contentieux et des avantages fiscaux en contrepartie de la qualification de ses salariés,
- ➔ Pour le salarié, moins de précarité du fait de l'harmonisation du contrat de travail, une indemnisation améliorée en cas de rupture et des aides à la réinsertion renforcées.
- ➔ Financement par un fonds de sécurisation des parcours abondé par l'employeur.
- ➔ Réalisation d'une étude d'impact en collaboration avec France Stratégie.

INVESTIR DANS LA FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

30

Instaurer une prime à la reconversion pour toute personne engageant une démarche de formation menée à son terme et permettant le changement de métier.

- ➔ Pourvoir ainsi aux besoins de l'économie sur des secteurs et métiers porteurs.

31

Simplifier les dispositifs d'alternance.

- ➔ Rapprocher les contrats de professionnalisation et d'apprentissage de manière à en faciliter la lecture pour les employeurs et pour les salariés alternants.
- ➔ Préserver des prises en charge différenciées selon les profils et objectifs visés tout en maintenant une forme de distinction entre formation initiale et continue.

32

Amplifier la promotion et le recours au Compte personnel de formation (CPF).

- ➔ Assurer l'information et le renforcement de l'accompagnement des actifs à travers notamment le conseil en évolution professionnelle (CEP).
- ➔ Orienter plus systématiquement les financements vers les personnes les plus éloignées de l'emploi et au profit des secteurs d'avenir et des métiers en tension.
- ➔ Rendre effective la dotation du CPF d'un crédit d'heures significatif pour les jeunes sortant du système scolaire sans qualification.

33

Créer un « Crédit impôt formation » accessible à toute TPE (y compris sous statut associatif).

- ➔ Valoriser la formation professionnelle comme étant un investissement pour l'entreprise.

CONSACRER DES POLITIQUES PUBLIQUES D'INSERTION PERFORMANTES

34

Rénover la formule du contrat aidé.

- ➔ Instaurer une programmation pluriannuelle des enveloppes consacrées au dispositif.
- ➔ Assurer un haut niveau de prise en charge et une ambition en termes de formation et d'accompagnement du titulaire du contrat.
- ➔ Engager une réflexion sur les contours (ciblage, durée, niveau de financement) des contrats aidés en lien avec l'évolution des modèles socio-économiques des associations.

35

Lutter contre les phénomènes d'exclusion du marché du travail par l'accroissement des moyens dévolus à l'insertion par l'activité économique (IAE).

- ➔ S'inspirer largement des méthodes de l'IAE qui permet de fournir à des publics très éloignés de l'emploi un accompagnement, une formation et surtout un revenu d'activité plutôt qu'une allocation chômage, générant un écosystème positif au niveau local et sur les finances publiques.

36

Améliorer l'inclusion dans l'emploi en levant les freins périphériques.

- ➔ Proposer des modes de garde d'enfants adaptés en s'appuyant sur l'offre de services diversifiée des secteurs associatif et mutualiste en la matière (horaires décalés, faible volume horaire, accueil d'urgence ...).
- ➔ Favoriser, au sein du parc HLM, le développement d'une part significative de baux à durée déterminée réservés aux jeunes actifs précaires, pour favoriser la mobilité et l'insertion professionnelle.
- ➔ Adapter les aides à la mobilité et l'obtention du permis de conduire (formules courtes et intensives nécessaires pour des publics en insertion).